



L'an deux mille vingt-quatre et le huit juin à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 mai 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 10
Procuration
Votants

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, MM. Marc SAUVAIRE, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Jean-Luc ALBE

Absents excusés :

Procuration :

Vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2024

Mme le Maire informe le conseil municipal que les communes et EPCI doivent délibérer sur les taux d'impositions à appliquer au titre de la taxe foncière sur les terrains bâtis et non bâtis, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la cotisation foncière des entreprises.

Mme le Maire propose de conserver les taux d'impositions votés en 2023 pour l'année 2024.

Les taux s'établissent alors ainsi :

Libellé taxe	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition proposés 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,14	38,14
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	45,03	45,03
Taxe d'habitation (TH)	17,13	17,13
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	19,99	19,99

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'application de ces taux et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 08 juin 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

